

Mentions légales pastilles mensualités Villeneuve la garenne

4) Exemple de prix pour un appartement 4 pièces lot 322, situé au 2° étage de la résidence TERRE DE QWARTZ, Villeneuve-la-Garenne, Zone A d'une surface de 84,83 m² avec un balcon de 4,57 m², à 270 550 € avec 1 place de parking: couple 2 enfants - apport 20 550 €. Conditions en vigueur à compter du 9 juin 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL. Exemple de financement d'un montant global de 250 000 €, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 270 550 € (apport 20 550 €), pour un couple avec deux enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 37 000 €, composé de: - un prêt taux Zéro (a) d'un montant de 108 220 €, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG): 0,42 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 24,35 € puis en 120 mensualités assurance comprise de 926,19 €. Montant total dû de 117 209 € dont 0 € d'intérêt, assurance de 7 305 €, 1 684 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (b) obligatoire à souscrire est de 24,35 € par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34 %. -Et un prêt complémentaire de 141 780 € d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 950,55 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe: 2,81 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 173 081 € dont 24 215 € d'intérêts, assurance de 5 105 €, 1 982 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (b) obligatoire à souscrire est de 28,36 € par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %. Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence. (a) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans. (b) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information: <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>). L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif CEDEX - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS: 07 001878.

5) Exemple de prix pour un appartement 3 pièces lot 223, situé au 2^e étage de la résidence TERRE DE QWARTZ Villeneuve la Garenne, ZONE A. d'une surface de 58,59 m² avec une terrasse de 2,89 m², à 200 550 € avec 1 place de parking: couple 1 enfant - apport 550 € - Conditions en vigueur à compter du 9 juin 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL. Exemple de financement d'un montant global de 200 000 €, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 200 550 € (apport 550 €), pour un couple avec un enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 37 000 €, composé de: - un prêt taux Zéro (c) d'un montant de 80 220 €, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG): 0,43 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 18,05 € puis en 120 mensualités assurance comprise de 686,55 €. Montant total dû de 86 980 € dont 0 € d'intérêt, assurance de 5 415 €, 1 346 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (d) obligatoire à souscrire est de 18,05 € par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34 % -Et un prêt complémentaire de 119 780 € d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 803,06 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe: 2,81 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 146 337 € dont 20 458 € d'intérêts, assurance de 4 313 €, 1 787 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (d) obligatoire à souscrire est de 23,96 € par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %. Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence. (c) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans. (d) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information: <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>). L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif CEDEX - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS: 07 001878.